



Comité d'action
pour
une meilleure
assurance maladie

SERVICE DE PRESSE

PROPOS SUR LA MEDECINE PREVENTIVE

L'idée de base de la médecine préventive est d'intervenir à différents moments du développement d'une maladie afin d'en freiner l'évolution. Suivant que la prévention est dite primaire, secondaire ou tertiaire, il s'agira d'une intervention avant même qu'apparaissent des signes prépathologiques, puis au tout début de manifestations cliniques, puis la maladie étant survenue avant la fixation des séquelles. Selon ces objectifs, la médecine préventive agira sur des plans très différents. La prévention primaire prend le chemin de mesures collectives comme l'hygiène ou la vaccination de masse. La prévention secondaire tend à découvrir, dans une population réputée saine, les porteurs des premiers symptômes à l'occasion d'examens faits, le plus souvent, sur des groupes sélectionnés. La prévention tertiaire concerne plutôt des individus en les protégeant de l'invalidité. Mais, à l'intérieur de ce schéma, on peut trouver bien des nuances qui reflètent le souci d'efficacité de la médecine préventive. Remarquons que la médecine préventive prétend s'attaquer à toutes les affections et qu'elle ne se limite pas, par exemple, aux maladies transmissibles. La prévention du suicide la concerne au même titre que la prévention de la grippe.

Selon que la médecine préventive s'adresse à tel ou tel groupe de population, les moyens mis en oeuvre varient aussi en fonction de la connaissance que l'on a du risque. Les actions en médecine préventive sont intimement liées aux recherches épidémiologiques qui ont pour but de définir le risque et l'exposition au risque et de valider les interventions pratiques.

Situation en Suisse

En Suisse, si la médecine préventive ne repose pas sur une structure administrative précise, de nombreux organismes contribuent à son essor. Prenons le cas de Genève :

On peut dire que participent à l'action de la médecine préventive les organismes suivants : (l'ordre dans lequel ils sont mentionnés est quelconque)

1. Le médecin cantonal participe à la prévention en ce sens qu'il récolte des données recueillies par les médecins sur certaines maladies, s'occupe des vaccinations, de la pollution (c'est lui, par exemple, qui fait fermer les plages).
2. A l'Institut d'hygiène, à côté du médecin cantonal, d'autres services contribuent à la prévention : le contrôle des denrées alimentaires en est un exemple.
3. Toujours rattaché à l'Institut d'hygiène, le laboratoire de toxicologie industrielle et d'analyses pratique des mesures sur les polluants, soit dans le milieu des entreprises, soit dans les habitations, et surveille les niveaux de pollution atmosphérique en différents points du canton.
4. L'hôpital cantonal se charge de la surveillance de certains groupes de population. Son centre de cytologie a maîtrisé le cancer du col chez la femme.

5. Le service de santé de la jeunesse s'inquiète de la santé des écoliers et des apprentis et donne des instructions sur les conditions d'hygiène qui devraient régner dans les classes et dans les ateliers.
6. Le service de la radiophotographie reste à l'affût des premiers signes de tuberculose.
7. L'inspection cantonale du travail vérifie la qualité des conditions de travail dans les entreprises de la place.
8. Les médecins du cabinet participent à la prévention en détectant précocément certains cancers et d'autres maladies qui frappent douloureusement la population.
9. L'institut de médecine sociale et préventive de l'Université forme les étudiants en médecine et se charge de recherches épidémiologiques.

etc.. etc...

Avantages et inconvénients de cette fragmentation

Cette fragmentation des compétences a l'avantage que les contributions individuelles ou collectives à la médecine préventive sont nombreuses. Elle présente aussi des inconvénients. On peut mentionner : le développement insuffisant de la médecine du travail qui, dans d'autres pays, s'est montrée efficace dans la lutte contre les risques professionnels; l'insuffisance de la validation des actions entreprises qui devrait reposer sur des recherches systématiques; le manque de "feed-back" entre la recherche et l'action; l'absence d'une information généralisée sur les succès et les échecs de la médecine préventive dans les pays-pilotes. En effet, la médecine préventive coûte cher

et on doit l'orienter vers les options rentables : faut-il lancer une enquête sur le risque d'accidents; faut-il augmenter les examens médicaux; faut-il encourager des mesures contre la pollution. La médecine préventive concerne en fait tous les citoyens et c'est la collectivité, ou ses représentants, qui devraient définir dans ce domaine les priorités. Ceci de concert avec les spécialistes et les chefs des services déjà intéressés.

L'initiative du Parti socialiste suisse "Pour une meilleure assurance maladie" exige que la Confédération et les institutions d'assurance encouragent toute mesure utile à la prévention des maladies et des accidents. Si cette initiative est acceptée par le peuple le 8 décembre, la médecine préventive disposera d'une base légale indiscutable.